

## QUESTIONS CFTC

1. Les salariés qui sont amenés à changer de rédaction (F24, RFI ou MCD) conservent-ils leur statut d'origine ? Leur rémunération et/ou leur temps de travail s'en trouvent-ils modifiés ?

**La majorité des salariés amenés à changer de rédaction (France 24, RFI ou MCD) conservent leur statut d'origine et les dispositions qui s'y rattachent.**

2. L'article 25 de la CCNTJ dispose qu' « A la fin du mois de décembre, tout journaliste professionnel percevra à titre de salaire, en une seule fois, sauf accord particulier, une somme égale au salaire du mois de décembre. Pour les collaborateurs employés à titre occasionnel ou ayant un salaire mensuel variable, le montant de ce treizième mois correspondra au douzième des salaires perçus au cours de l'année civile ; il sera versé dans le courant du mois de janvier de l'année suivante. » Les journalistes rémunérés à la pige des trois rédactions de FMM se voient-ils bien appliquer cet article de la convention collective des journalistes ?

**Tous les journalistes permanents de France 24 bénéficient du 13<sup>ème</sup> mois en décembre. Pour les pigistes titulaires de la carte de presse délivrée par la CCIJP, le paiement du 13<sup>ème</sup> mois s'effectue chaque mois au prorata.**

**Le statut des pigistes à FMM fera l'objet d'une négociation avec les DS.**

3. Est-il possible de s'abonner à d'autres agences d'info en plus d'AFP, REUTERS et AP ? Nous sommes des médias internationaux et certaines agences amènent avant les autres des informations qui nous intéressent avec d'autres priorités (DPA, ANADOLU, RIA NOVOSTI, EFE...).

**Les abonnements sont déterminés par la Direction de la rédaction en fonction de l'intérêt et du volume d'images que ces agences peuvent fournir. La Direction ne s'interdit pas d'étudier de nouveaux abonnements si l'intérêt est réel et si le budget le permet.**

4. Il y a énormément d'inquiétudes autour de la réforme du service anglophone de RFI et notamment à la suite de certains propos de responsables indiquant que la Direction envisagerait de supprimer purement et simplement ce service si les salariés n'acceptent pas la réforme où posent trop de questions ! Est-ce que la Direction dément ces propos ou bien est-ce effectivement son intention ?

**La Direction n'a jamais tenu de tels propos et la suppression du service anglophone n'est pas envisagée. La Direction souhaite mener la réforme des langues dans la concertation et le consensus.**

5. Lorsque les chefs de production et les opérateurs *trafic* de France 24 sont amenés à partir en mission à l'extérieur, ils perdent les éléments variables de paye qu'ils auraient normalement perçus (prime de nuit). La Direction des ressources humaines et la DTSI nous ont indiqué il y a plusieurs mois être conscientes du problème et rechercher une solution. La Direction a-t-elle avancé dans sa réflexion ? Quel mécanisme propose-t-elle pour maintenir la rémunération de ces salariés qui partent sur le terrain et travaillent, de jour comme de nuit, selon des amplitudes extrêmement longues et généralement incompatibles avec les dispositions légales en matière de repos quotidien.

**La Direction étudie pour ces populations une proposition d'un forfait mission inspiré de ce qui est en place chez RFI.**

6. Lors de la réunion du 29 avril, à la demande de la CFTC, la Direction nous a assuré que la régularisation de salaire des opérateurs *trafic* intermittents serait effectuée prochainement. Est-ce que cela a été fait ? Si ce n'est pas le cas, comment comprendre que cette opération prenne si longtemps ?

**La régularisation de salaire des opérateurs trafic est en cours.**

7. Les travaux pour le passage à la HD vont bon train alors que la consultation des instances représentatives du personnel est pourtant loin d'être achevée. Les premières visites ont été l'occasion de s'apercevoir de l'exigüité des locaux qui ne permettent pas d'installer l'ensemble des personnels techniques de régie et les coordinateurs d'antenne. Comment la Direction peut-elle envisager d'entasser autant de monde dans un si petit espace, d'autant que certains salariés sont en travail posté ?

**Le CHSCT suit avec attention ce dossier. Plusieurs hypothèses sont à l'étude pour optimiser l'espace en tenant compte des mètres carrés disponibles. Une expertise a été diligentée par les membres du CHSCT auprès du cabinet Indigo qui a déjà suivi l'aménagement de la Newsroom.**

8. Il y a un manque de ressources préoccupant à la rédaction anglophone de France 24 ce qui pose de plus en plus de problèmes au Secrétariat général pour assurer les remplacements, particulièrement à l'approche des congés d'été et sans même parler de l'impact des formations HD. En l'absence de recrutements, le volant de pigistes actuel ne permet pas d'assurer les besoins de la rédaction, notamment au desk et à la présentation. La semaine du 13 mai, une chroniqueuse anglophone a fait quatre vacations différentes, changeant radicalement d'horaires d'une journée à l'autre. Une autre personne, déléguée du personnel, n'a pas pu être remplacée aujourd'hui pour assister à cette réunion car il n'y avait personne de disponible. La Direction de la chaîne a-t-elle pris la mesure du problème ? Comment compte-t-elle s'assurer qu'il y a suffisamment de collaborateurs pour garantir la continuité de l'antenne et respecter les temps de repos quotidiens des pigistes auxquels elle fait appel ?

**La Direction a pleinement conscience du problème dû à la défection récente de plusieurs pigistes. Le service de recrutement vient de proposer un certain nombre de candidats pour renouveler le bassin de pigistes. De plus, une mission de recrutement à Londres est prévue prochainement afin d'attirer de nouveaux pigistes. Enfin, des formations seront mises en place pour les candidats retenus.**

9. Question relative à une situation individuelle (confidentiel).
10. Question relative à une situation individuelle (confidentiel).
11. Depuis plusieurs mois l'astreinte de France 24 a été supprimée la nuit mais personne n'est au courant de son fonctionnement et les salariés ne savent pas vers qui se tourner pour obtenir des informations. La Direction peut-elle faire une communication officielle pour informer les salariés des nouvelles modalités de fonctionnement de l'astreinte pour chacun des services concernés ?

**Une communication sera effectuée dès que la réorganisation du secrétariat général sera achevée. Dans l'intervalle, un message sur la boîte vocale de l'astreinte réoriente les appels vers les services capables de traiter les problématiques d'urgence.**

12. La Direction a annoncé le déploiement d'un nouvel outil de planification au Secrétariat général de RFI. Ce déploiement concernera-t-il également le Secrétariat général de France 24 ?

**La Direction envisage le déploiement d'un outil de planification commun à toutes les entités de FMM. Une étude est en cours avec les différents représentants des secrétariats généraux et des services de planification de la DTSI.**

13. L'harmonisation des statuts sera-t-elle l'occasion de négocier un plan d'épargne entreprise ?

**Une négociation sur ce sujet n'est pas prioritaire. Des discussions sur l'harmonisation de la prévoyance, de la retraite complémentaire et de la mutuelle sont plus urgentes.**

14. Les personnels administratifs et techniques de France 24 pourront-ils bientôt adhérer au régime de retraite complémentaire de l'Ircantec comme leurs homologues de Rfi ?

**Une harmonisation des régimes de retraite complémentaire fera l'objet d'une prochaine négociation.**

15. Quand les salariés de France 24 auront-ils une réponse pour leurs demandes de congés ? Comment la Direction compte-t-elle respecter les prescriptions légales en matière de délai de prévenance ? Sur quels critères décidera-t-on d'accorder ou non les congés des uns et des autres ? La Direction sera-t-elle en mesure d'assurer les remplacements cet été, même avec une grille allégée et alors qu'elle compte mettre en place des formations liées au passage à la HD ?

**Le secrétariat général met tout en œuvre pour que la validation des congés intervienne le plus rapidement possible en tenant compte d'un allègement de grille et des formations prévues.**

**Conformément à la législation en vigueur, le congé laissé sans réponse un mois avant la date prévue de son début est réputé acquis.**

16. Les équipes se plaignent de plus en plus de la vétusté de plusieurs postes informatiques à France 24. Lancement très lent, nombreux bugs, problèmes d'affichage, etc. Ces problèmes se répercutent sur la qualité de l'antenne dans un environnement où chaque seconde compte. Y a-t-il un plan pour remplacer les postes et écrans vétustes qui datent pour quelques uns de l'ouverture de la chaîne il y a près de 8 ans ?

**La Direction achète du matériel informatique en permanence, une centaine de postes ont été remplacés depuis le début de l'année 2014. Actuellement, le passage de Windows XP à Seven retarde le déploiement du matériel informatique.**

17. A la rédaction arabophone, sur quels critères se fait la sélection des personnes assurant des missions à l'étranger en l'absence de reporters ? Les deskers vivent mal le fait d'en être systématiquement exclus. Pourtant, ne sont-ils pas des journalistes à part entière, à qui on doit faire confiance et permettre de prouver ce qu'ils valent sur le terrain ?

**La Direction effectue la sélection des personnes assurant des missions à l'étranger sur des critères de compétence journalistique. Les deskers ne sont pas systématiquement exclus de ces missions. A titre d'exemple : ces derniers mois, la couverture des événements en Ukraine n'a fait appel qu'à des deskers pour l'antenne arabophone.**

18. Un seul poste de reporter a été pourvu malgré trois départs. La Direction a-t-elle décidé de réduire le nombre de reporters travaillant pour l'antenne arabophone ?

**Un poste de reporter arabophone est actuellement temporairement vacant suite à un congé sabbatique et est pourvu par le détachement temporaire d'une journaliste du desk. Aucun autre poste de reporter n'est vacant à ce jour. Par ailleurs, il convient de noter que la Direction a renforcé le pool image avec un poste de JRI arabophone.**

19. Quels types de formation la Direction prévoit-elle à l'occasion du passage à la HD ? Qu'est-il prévu pour les différents corps de métiers ? La HD peut parfois être impitoyable compte tenu du niveau de détails. Les salariés assurant la présentation, le maquillage et la coiffure bénéficieront-ils aussi d'une formation adaptée ?

**Le plan de formation lié à la HD sera présenté aux élus. Pour accompagner le passage à la HD, les salariés assurant la présentation, le maquillage et la coiffure seront formés.**

20. Le défraiement octroyé aux présentateurs pour couvrir leurs frais de pressing n'a pas augmenté depuis sept ans et reste plafonné à 30 euros par mois. Peut-on réviser à la hausse ce plafond afin d'assurer un meilleur remboursement des frais engagés et prendre également en compte l'augmentation du coût de la vie ?

**L'augmentation des frais de pressing n'est pas prévue dans le budget 2014.**

21. Les présentatrices souhaitent une indemnité spécifique pour couvrir leurs frais de coiffure. Actuellement, ces dépenses sont imputées sur l'indemnité vestimentaire.

**L'indemnité spécifique pour frais de coiffure n'est pas prévue dans le budget 2014. Toutefois, à la demande des élus, l'indemnité vestimentaire a été étendue pour permettre le remboursement de frais de coiffure.**

22. Décidément, les problèmes de lenteur du réseau informatique de FMM deviennent alarmants : le mail des services généraux informant les salariés qu'en cas d'altercation sur la voie publique ils pouvaient faire appel à la sécurité de FMM devait être envoyé « dans les meilleurs délais » et celui de la DTSI concernant les modalités de recours à la maintenance informatique « très rapidement » (cf. réponses de la Direction aux questions du 29 avril dernier). Nous ne doutons pas que cela ait été fait et pourtant ce mail n'a pas, deux semaines plus tard, atteint les boîtes aux lettres des salariés...

**Ces courriels seront envoyés prochainement.**

23. Ce jeudi 15 mai, les services concernés ont été alertés par un membre du CHSCT de la présence en régie arabophone d'un tuyau d'aération couvert d'une laine isolante, source d'une inquiétante poussière. La personne qui s'est déplacée a expliqué au personnel qu'il s'agissait de laine de verre, sans danger pour les personnes en poste. Nous en déduisons donc qu'il devait s'agir d'un médecin mais nous sommes néanmoins inquiets pour la santé des salariés travaillant dans cette pièce. L'extrême finesse des microfibres de laine de verre leur permet, comme l'amiante, de pénétrer très profondément dans les alvéoles pulmonaires et ces fibres sont cassantes et de ce fait très irritantes à la fois pour la peau (démangeaisons, irritations, dermatoses) et pour les voies respiratoires supérieures (inflammations, trachéites, laryngites, etc.). Nous demandons qu'une solution soit mise en place dans les délais les plus brefs afin de garantir la sécurité des salariés.

**Le tuyau d'aération en régie arabophone a été remis à sa place et sa fixation a été renforcée pour palier à un éventuel nouveau problème.**

24. Nous avons posé il y a deux mois une question concernant les droits disproportionnés demandés par l'installation sur les téléphones PERSONNELS de la messagerie FMM. La réponse écrite concernait les téléphones PROFESSIONNELS.

**La Direction relayera cette question au service informatique.**

25. Question pouvant concerner une personne précise (confidentiel).